



Conflit et harcèlement voisin

Par **pjm**, le **31/05/2008** à **07:19**

bonjour ,voila mon hiitoire.

j'ai un fourgon de livraison que un matin ,je decide de laver a grand d'eau l'intérieur .alors pour éviter que l'eau reste dans le fourgon je le place sur le trottoir de chez moi devant l'entrer car c est un chemin avec une pente favorable pour éviter que l'eau reste a l'intérieur du fourgon de type renault trafic et que l'eau s'evacue plus vite .mon, voisin en vace vien me voire le soire et me dit qu'il a porter plein contre moi a la gendarmerie pour le motif (avoir mi de l'eau devant chez lui et de salir son portaille).moi je ne comprend pas vu que leau c evacue très bien du a la pente sa reste pas et son portaille et toujours ouvert du matin au soir camouflé derrier un mur ,cela dure 1 moi qu'il me harcèle avec ça ,il ne suporte pas pas que le chemin soi mouillé.""peut il faire sa et me harcelé moralement a chaque foi que je veu laver mon véhicule de travail"" .Merci de me répondre et de votre attention

Par **ly31**, le **31/05/2008** à **08:22**

Bonjour,

Il est tout a fait interdit de laver les véhicules dans la rue !

D'autre part, votre voisin n'a pas à vous harceler, pour quelques raisons que ce soit

Je vous souhaite un bon week end

ly31

Par **pjm**, le **31/05/2008** à **18:34**

bon soir Merci d avoir répondu mais cela ne répond pas a ma question que faire alors ne plus laver ma voiture de fonction pas peur qu il vienne et me dise des bêtises du genre salir son mur ou son portail.es que je peu faire appel a un médiateur ou autre pour qu'il arrête de me rendre la vie dure avec sa jalousie malade que faire déménager. merci de me répondre